

4.3 | Jury régional

Le jury régional est composé de personnalités telles des responsables R&D, responsables de production, responsables conditionnement, responsable de la distribution, responsables commerciaux, responsables marketing, responsables d'usine ou représentants institutionnels, sélectionnées par NOVALIM-ALIMENTEC pour leur compétence, leur indépendance et leur notoriété.

NOVALIM-ALIMENTEC est souverain quant au choix des membres du jury. Sa décision est sans appel.

Ce jury aura pour rôle de noter l'ensemble des dossiers présentés à l'écrit et à l'oral et de retenir un dossier par niveau correspondant le mieux aux critères du cahier des charges.

Le Jury régional se réunira le **jeudi 22 mars 2018**.

4.4 | Décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel.

Les membres du jury de pré-sélection et du jury régional, sont tenus par le secret des délibérations.

A cette fin chaque membre du jury contractualise avec NOVALIM-ALIMENTEC via un engagement de confidentialité (cf pour information : annexe 2).

4.5 | Echantillons

Le jour de la manifestation, les équipes convoquées devront remettre à NOVALIM-ALIMENTEC, un exemplaire de chacun des supports de communication du produit finalisé (emballages, affiches, autres supports...), destinés à être exposés lors de la journée du concours. Cet exemplaire des supports de communication restera la propriété de NOVALIM-ALIMENTEC.

Par ailleurs, il est **demandé 25 échantillons du produit** :

- 15 à destination des membres du jury, pour dégustation lors de la présentation orale
- 2 à destination de NOVALIM-ALIMENTEC
- 8 à destination du public, pour dégustation lors de la présentation orale

Article 5 | Détermination des gagnants

5.1 | Notation du dossier

Chaque équipe sélectionnée par le jury de pré-sélection sera évaluée sur son dossier écrit par les membres du jury régional.

Chaque dossier sera évalué suivant huit critères pondérés, par chacun des membres du jury :

| | |
|--|-------------------|
| L'innovation | 25 points |
| L'approche produit/emballage | 20 points |
| La gestion du projet | 10 points |
| L'approche process | 10 points |
| La prise en compte du développement durable et de la santé | 10 points |
| L'approche marketing-commercial | 10 points |
| L'approche économique | 10 points |
| La présentation du dossier et l'orthographe | 5 points |
| Total | 100 points |

NB : un bonus (maximum 10 points) sera attribué aux équipes ayant travaillé en partenariat avec un autre centre de formation (conférer article 2.3), ainsi qu'aux équipes ayant valorisé des productions locales.

5.2 | Notation de la présentation orale

Chaque présentation est notée par chacun des membres du jury régional selon les cinq critères suivants :

| | |
|--|-------------------|
| La qualité de la présentation | 45 points |
| La présentation, la qualité des produits et de l'emballage | 40 points |
| Le travail d'équipe | 30 points |
| La qualité de conviction | 30 points |
| La gestion du temps | 5 points |
| Total | 150 points |

5.3 | Détermination des vainqueurs

Les prix sont attribués par niveau sur la base des notes obtenues (écrit et oral).

En cas d'ex-aequo, il sera procédé après discussion sur lesdits dossiers entre les membres du jury régional, à une seconde notation.

Le jury est souverain dans ses décisions.